

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 108 (1982)
Heft: 8

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

a) Février 1977	b) Février 1978
Taux des bons de caisse à	Taux des bons de caisse à
5 ans	<u>3½%</u>
Marge	<u>1 %</u>
Hypothèque fixe pour 5 ans (jusqu'en février 82)	<u>4½%</u>
le taux des anciennes hypothèques étant alors de 5½%	
Février 1982	Février 1982
Taux des bons de caisse à	Taux des bons de caisse à
5 ans	<u>6¼%</u>
Marge	<u>1 %</u>
Renouvellement de l'hypothèque fixe à	<u>7¼%</u>
le taux des anciennes hypothèques étant de 5¾%-6%.	

Conséquences

Cas a: majoration du loyer de 38,5%
Cas b: majoration du loyer de 49 %

Une chose est certaine: aussi regrettable que soit la chose, les hypothèques fixes ont trop peu d'importance pour contribuer d'une manière appréciable à la stabilisation des loyers et donc à leur dépolitisation.

Priorité aux régions

Nous avons déjà annoncé un postulat: il s'agit de la régionalisation des intérêts

de référence dans les domaines passif et actif. Autrefois, lorsque les grandes banques travaillaient moins dans ce secteur, le marché hypothécaire fonctionnait mieux et d'une manière plus équilibrée. Aujourd'hui, elles parlent de la position dominante de la Zürcher Kantonalbank ou des banques cantonales en général, tout en cherchant à jouer quand même le premier rôle en cette affaire, où elles interviennent du reste comme le ferait un guérisseur. M. le directeur général Knopfli a dit récemment que la politique pratiquée à l'égard de ces problèmes était celle de l'autruche. Le

marché pourrait être régionalisé si les grandes banques étaient prêtes, elles aussi, à laisser libre jeu localement au second intérêt de référence, celui de l'épargne.

Pour terminer, j'espère beaucoup que toutes les corrections et propositions ne vont pas, finalement, déranger le mécanisme du marché hypothécaire comme a été dérangé celui du logement par toutes les interventions étatiques et tout particulièrement par l'arrêté fédéral instituant des mesures contre les abus dans le secteur locatif.

S'il nous incombe de savoir conserver nos acquis, nous avons aujourd'hui le devoir de nous adapter à l'évolution économique et sociale, en un mot, à la société; toutefois, cette dernière doit savoir qu'il n'y a pas de miracle dans la bonne gestion d'une banque et que l'on ne peut pas réclamer plus de revenus et payer simultanément moins d'intérêts sur ses crédits. Mesure et solidarité devraient rester les mots clés de notre avenir national.

Adresse de l'auteur:

Henri Delaraye, directeur général
de la Banque hypothécaire du canton de
Genève
Place du Molard 2
1211 Genève 3

Informations diverses

Le Suisse Trezzini, premier architecte de Saint-Pétersbourg

Domenico Andrea Trezzini (1670-1734) fut l'un des premiers Suisses venus en Russie au début du XVIII^e siècle. C'était l'époque de Pierre le Grand (1672-1725), empereur russe qui entra dans l'histoire comme un grand réformateur du pays. Dans ses entreprises, Pierre le Grand s'appuyait sur l'expérience des spécialistes étrangers venus en Russie sur son invitation. Parmi eux, il y avait Domenico Trezzini, architecte et ingénieur suisse. Cela se passa en 1703 où, à l'estuaire de la Néva se jetant dans le golfe de Finlande, Pierre le Grand fonda la ville de Saint-Pétersbourg, devenue, quelques années après, la capitale de l'empire russe. En 1703, on commença à construire, d'après le projet de Trezzini, la forteresse de Kronstadt qui devait protéger, du côté de la Baltique, les abords de Saint-Pétersbourg. Domenico Trezzini signa également le projet de la Perspective Alexandre Nevski (bâtie en l'honneur du chef militaire du XIII^e siècle), ancien monastère qui figure aujourd'hui parmi les monuments les plus célèbres d'histoire et de culture russes. On lui doit le projet général de

l'ensemble et ceux de certains éléments, dont l'église de l'Annonciation construite entre 1717 et 1722 en collaboration avec l'architecte T. Schwertfeger. En 1710-1714, Pierre le Grand se fit bâtir, d'après le projet de Trezzini, le Palais d'été sur l'île Vassilievski (comme on le sait, la ville est située sur des îles). Entre 1722 et 1734, on construisit l'immeuble des 12 collèges, cet édifice somptueux où l'Université de Léningrad se trouve à l'heure actuelle. Sur l'ordre de Pierre le Grand, Trezzini élabora les projets types de maisons d'habitation pour les différentes catégories de la population pétersbourgeoise. L'article consacré à Trezzini dans la Grande Encyclopédie soviétique souligne que ses bâtiesse se distinguent par la netteté des plans, la simplicité des ornements et l'association d'éléments décoratifs sobres aux détails du baroque. Mais aussi intéressants que soient les ouvrages de Trezzini, c'est la forteresse Pierre-et-Paul, symbole de la ville, qui le rendit immortel. Sa construction commença le 16 mai (d'après le calendrier julien, soit le 27 mai d'après le calendrier grégorien) 1703. Ce jour-là entra dans l'histoire au même titre que la date de la fondation de Saint-Pétersbourg. Comme de nombreux autres immeubles, la forteresse Pierre-et-Paul fut d'abord construite d'après le projet conçu par l'empereur lui-même. Bâtie

au début en bois et en terre elle fut, en 1706, sous la direction de Trezzini, reconstruite en pierre. A cette époque, elle représentait déjà une citadelle puissante, aux bastions de 10 à 12 m de haut et de 20 m de large, sûrement protégée tant du côté de la Néva que de celui de la terre ferme. En 1708, on y comptait 78 canons, installés sur les remparts. En 1712, on commença à construire, selon le projet de Trezzini, l'immeuble le plus haut de la forteresse et de la ville: la cathédrale Pierre-et-Paul, cette basilique à trois nefs avec clocher, couronnée d'une aiguille dorée (la hauteur totale: 106 m). Pendant près de deux siècles qui suivirent l'époque de Pierre le Grand, la cathédrale abrita les tombeaux des tsars russes.

Sept ans après le renversement du régime tsariste, en 1924, la forteresse fut transformée en un musée d'Histoire et de la Révolution; la même année, après la mort du fondateur de l'Etat soviétique, Vladimir Lénine, la ville fut rebaptisée du nom de Léningrad.

De nos jours, des millions de touristes visitent la forteresse et il ne se passe pas une seule excursion où le guide ne mentionne pas le nom de Trezzini, ce ressortissant suisse que la providence a nommé comme l'un des premiers architectes de Léningrad, ville parmi les plus belles du monde.

(APN)